



# LE GUIDE QUI LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXISTE

TCL.FR  
SYTRAL.FR



SYTRAL

BOUGEZ, VIVEZ, AIMEZ !

## LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXISTE EST UNE PRIORITÉ !

---

Le SYTRAL et le réseau TCL s'engagent pour assurer la sécurité de tous, et particulièrement des femmes.

Tous les moyens humains et techniques, tous les acteurs de la sécurité, de la justice et de la citoyenneté sont mobilisés pour identifier, arrêter et punir les agresseurs.

Le réseau TCL est globalement l'un des plus sûrs de France, mais une agression est toujours inacceptable, toujours de trop.

Vous trouverez dans ce guide des informations pratiques, des conseils et des ressources pour vous aider à réagir que vous soyez victime ou témoin d'une agression.

**Il appartient à chacune et à chacun d'entre nous de ne pas laisser faire, de ne pas se taire.**

Nous comptons sur votre aide pour lutter ensemble contre le harcèlement sexiste et les agressions sexuelles.

TOUT LE RÉSEAU  
FACE AU  
HARCÈLEMENT  
SEXISTE  
FAIT BLOC

## HARCÈLEMENT SEXISTE ET VIOLENCES SEXUELLES MOTS POUR MAUX

---

**LE HARCÈLEMENT SEXISTE :** le fait d'imposer tout propos ou comportement qui crée une situation intimidante, humiliante ou offensante portant atteinte à la dignité de la personne.

**LES VIOLENCES SEXUELLES :** définies par la loi, elles recouvrent l'exhibition et le harcèlement sexuel ainsi que les agressions sexuelles dont le viol.

# LE HARCÈLEMENT SEXUEL EST UN DÉLIT

Le harcèlement sexiste et sexuel est puni par la loi. Une même agression peut commencer par du harcèlement sexiste et se poursuivre par des violences sexuelles. C'est pourquoi il ne faut pas banaliser, minimiser ou tolérer ces comportements.

## OUTRAGE SEXISTE



### ENTRE 90 ET 750€ D'AMENDE

et entre 1500 et 3000€ d'amende en cas de circonstances aggravantes ou de récidive.

*(Article 621-1 du code pénal - Créé par Loi n°2018-703 du 3 août 2018 - art. 15)*

Ces comportements **ne sont pas acceptables**. Ils constituent une **atteinte au droit à la sécurité et à la liberté de circuler**. En droit, dans un véhicule affecté au transport collectif de voyageurs ou dans un lieu destiné à l'accès à un moyen de transport collectif de voyageurs, cette atteinte constitue une circonstance aggravante.

Ces comportements **n'ont pas besoin d'être répétés** pour que l'infraction soit caractérisée.

## HARCÈLEMENT SEXUEL ET VIOLENCES SEXUELLES



6 MOIS D'EMPRISONNEMENT  
ET 22 500€ D'AMENDE

1 AN D'EMPRISONNEMENT  
ET 15 000€ D'AMENDE

2 ANS D'EMPRISONNEMENT  
ET 30 000€ D'AMENDE

5 ANS D'EMPRISONNEMENT  
ET 75 000€ D'AMENDE

15 ANS DE RÉCLUSION CRIMINELLE



# À SE FROTTER ... ON SE FAIT PIQUER !

---

## L'AGRESSEUR ET SES STRATÉGIES

---

Il n'y a pas de profil type de l'agresseur ou du harceleur.

Cependant, il est en général conscient de ses actes et donc responsable de son comportement et de ses propos.

L'agresseur cherche à établir une domination sur sa victime tout en s'assurant une certaine impunité. Le plus fréquemment, il utilise les stratégies suivantes :

- Il instaure un climat de confiance (demande de renseignements sur le trajet, conversations anodines).
- Il cherche à isoler sa victime physiquement.
- Il reporte systématiquement la responsabilité de ses actes sur sa victime.
- Il la culpabilise, etc...

La victime n'est jamais responsable : aucune tenue, aucune parole, aucun comportement ne peut justifier le harcèlement et les violences sexuelles.

### **NON, C'EST NON !**

Non, c'est un mot, un signe de tête, une attitude comme ne pas répondre, tourner la tête, s'éloigner...

## CONSÉQUENCES ET BONS REFLEXES POUR LA VICTIME

Une victime développe un stress aigu. Elle peut revivre continuellement la scène, être en état d'hyper vigilance ou dépressif voire suicidaire, développer des peurs...

Ces symptômes entraînent une souffrance importante. La victime peut s'isoler, fuir les lieux publics et sa vie sociale et professionnelle s'en trouve dégradée.

### FACE AU HARCÈLEMENT :

- **S'éloigner de l'agresseur**, ne pas se laisser isoler.
- **Dire « NON » et « STOP »** de manière claire et forte.
- **Se rapprocher d'agents TCL**, comme le conducteur du bus, qui sauront vous accompagner ou d'autres usagers et demander de l'aide.
- **Actionner l'appel aux bornes d'urgence** dans les stations, les métros et les tramways ou composer le **17**.
- **Signaler tout fait de harcèlement ou d'agression sur le site [tcl.fr](http://tcl.fr)**

### EN CAS D'AGRESSION :

- **Composer le 17.**
- **Actionner l'appel aux bornes d'urgence** dans les stations, les métros et les tramways ou le signaler immédiatement à un agent TCL (conducteurs, contrôleurs...) :
- **Porter plainte** dans n'importe quel commissariat ou gendarmerie. Les forces de l'ordre doivent recevoir votre plainte. Vous pouvez vous faire accompagner par un proche si vous en ressentez le besoin.

**Il est important de signaler rapidement une agression** aux TCL pour pouvoir utiliser les images des caméras du réseau, identifier l'agresseur et le faire condamner.

## TÉMOIN D'UNE AGRESSION : RÉAGIR VITE ET BIEN

### FACE AU HARCÈLEMENT :

- **Se manifester pendant l'agression pour essayer de l'interrompre sans se mettre en danger.** Par exemple s'adresser à la victime comme si on la connaissait : amie, collègue, cousine...
- **Prévenir des agents TCL**, comme le conducteur du bus.
- **Actionner l'appel aux bornes d'urgence** dans les stations, métros et tramways ou **composer le 17.**

### EN CAS D'AGRESSION :

- **Prévenir rapidement les agents TCL**, comme le conducteur, ou **appeler le 17.**
- **Informers la victime qu'elle peut et doit déposer plainte.**  
Lui proposer d'appeler vous-même le 17 et de témoigner (par écrit, en précisant bien le lieu, la date, les circonstances et les personnes présentes). Lui proposer vos coordonnées.
- **Si elle est blessée ou choquée, contacter immédiatement le 15 ou le 18** pour une prise en charge médicale.
- **Etre disponible et instaurer un climat de sécurité avec la victime.** Ne pas minimiser les faits. Soutenir la parole de la victime.

## IL SE CONDUIT COMME UN PORC



## JE REFUSE DE FAIRE L'AUTRUCHE !

---

## LES MOYENS DU RÉSEAU TCL...

---

### DES MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES :

- 4 500 agents dont 250 agents de contrôle et d'intervention
- 7 500 caméras
- Des bornes d'appel en station et dans les tramways et métros
- Un appel direct aux forces de police et de secours depuis tous les bus et le PC sécurité TCL.
- Un PC sécurité qui fonctionne 24 h / 24 toute l'année. Des interventions rapides.

### DEPUIS 2015, LES MARCHES EXPLORATOIRES :

Des utilisatrices volontaires du réseau TCL identifient les éléments d'insécurité sur leurs lignes. Elles proposent des améliorations et deviennent actrices de leur propre sécurité.

Depuis 2015, les marches exploratoires ont eu lieu sur les lignes C5, C12, C14, 7 et 52.

La campagne de communication de lutte contre le harcèlement sexiste a été souhaitée par les premières ambadrices. Une nouvelle signalétique valorisant la présence des 7 500 caméras dans le réseau a également été déployée.

**Plus d'informations sur [sytral.fr](http://sytral.fr)**



---

## DES PARTENAIRES ENGAGÉS

---

Porteur de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, le SYTRAL et l'opérateur du réseau TCL travaillent au quotidien avec leurs partenaires :

- La préfecture du Rhône (préfet délégué pour la Défense et la Sécurité)
- Le ministère de la justice (procureur de la République)
- La police nationale et la gendarmerie nationale
- La délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité
- Les polices municipales
- Les services prévention et sécurité des communes

TOUT LE RÉSEAU  
FACE AU  
HARCÈLEMENT  
SEXISTE  
FAIT BLOG

**NUMEROS D'URGENCE**

17 : POLICE SECOURS • 18 : POMPIERS • 15 : SAMU

**SOUTIEN ET CONSEIL**

39 19 : VIOLENCE FEMMES INFO (NUMERO NATIONAL)

116 016 : FRANCE VICTIME (NUMERO NATIONAL)

04 78 03 93 37 : VIFFIL

04 78 60 20 21 : LAVI

04 78 39 32 25 : CIDFF

04 78 60 00 13 : MAS INFO VICTIMES

OU TOUTE AUTRE ASSOCIATION DE VOTRE CHOIX.

**SIGNALEMENT EN LIGNE DE VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES**

TCL.FR

SERVICE-PUBLIC.FR/CM1

